

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mercredi, le 21 décembre 2005 à 20h00 à l'Hôtel-de-ville situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle sont présents :

M. Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers, Lawrence Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Raymond Gougeon, Brian Middlemiss et Jean Amyotte.

Également présent : le secrétaire-trésorier.

05-12-1042

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement 11-05 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2006 ainsi que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2006
3. Adoption du plan triennal des immobilisations
4. Affectation de crédits (dépenses incompressibles)
5. Période de questions du public
6. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

Item 1.1 Parole au public

Adoptée

05-12-1043

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 11-05 – ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2006 AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR SERVICES EN 2006

CONSIDÉRANT QU'à la séance du conseil municipal tenue le 22 novembre 2005, un avis de motion a dûment été donné par le maire *M. Edward McCann* à l'effet qu'à une réunion subséquente il entend présenter un règlement relatif au budget pour l'année 2006 ainsi que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement no 11-05 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2006 ainsi que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2006.

Le vote est demandé

POUR

CONTRE

Lawrence Tracey
Harold McKenny
Jim Coyle
Raymond Gougeon

Garry Dagenais
Brian Middlemiss

Adoptée

05-12-1044

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal que le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'adopter le programme des immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2006, 2007 et 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE, par ces motifs, ce conseil adopte le programme des dépenses en immobilisation de la Municipalité de Pontiac pour les années 2006, 2007 et 2008, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes.

Adoptée

05-12-1045

AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)

ATTENDU QUE, selon les exigences du Code Municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2006 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2006 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- la rémunération des membres du conseil;
- les salaires des employés municipaux;

- la quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- les dépenses d'huile à chauffage;
- les dépenses d'électricité;
- les dépenses de téléphone;
- les dépenses de carburants;
- le contrat d'assurance pour les biens de la municipalité;
- le contrat de conciergerie;
- les contrats de déneigement;
- le contrat pour le préposé aux animaux
- le contrat pour espaces verts;
- le contrat pour le préposé au dépotoir;
- le contrat d'entretien pour la photocopieuse;
- le contrat d'entretien pour la machine à timbres;
- le contrat d'entretien pour le système informatique;
- les paiements trimestriels aux bibliothèques;
- les dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- les autres dépenses de même nature;
- les remises mensuelles aux deux gouvernements;
- l'immatriculation des véhicules;
- le chlore pour système d'eau potable;
- les tablettes pour tests d'eau potable;
- le papier à photocopie;
- les dépenses reliées à la petite caisse.

Adoptée

05-12-1046

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h20 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER